

Ecole Doctorale
Droit Et Sciences Politiques, Economiques et de Gestion

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le 28 mars 2018
à 17h30
en Salle 409 - 4^{ème} étage – Campus Trotabas**

Ordre du jour :

- 1) Examen des dossiers de demande d'autorisation d'inscription en 1^{ère} année, des demandes de rédaction en langue anglaise, des demandes de dispenses de formation. Résultats élections du nouveau bureau de l'AD-DESPEG. Doctoriales organisées par l'ED DESPEG
- 2) Fonctionnement des comités de suivi de thèse,
- 3) Projet de convention de formation doctorale,
- 4) Questions diverses,

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 28/03/2018

Etaient présents : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur SCHEER Tobias, Madame STEICHEN Pascale, Madame WALLISER Elisabeth, Monsieur NGAMBOU DJATCHE Melchisedek, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur TULLOUE Clément,

Etaient excusés : Madame BARGEL Lucie, Madame BOLLAERT Helen, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur ORTOLANI Marc, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur VALLAR Christian, Monsieur VERY Philippe, Monsieur ABHAURRAHMAN Meer, Madame FERNANDEZ Virginie, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur GIOVANNELLI Adriano, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame GAZANO Elisabeth, Madame RENAUDAT Françoise,

1/ Examen des dossiers d'inscription et des demandes de dispense,

Un dossier de première année issu du LADIE est présenté aux membres du Conseil (bourse CIFRE). Il reçoit un avis favorable.

Une demande de rédaction et de soutenance en anglais est ensuite portée à la connaissance des membres du Conseil qui se positionnent favorablement face à cette requête.

Vient ensuite l'examen des demandes de dispense de formation qui sont toutes deux accueillies de manière collégiale, au regard des justificatifs d'activité professionnelle produits.

Les élections de l'AD-DESPEG ont eu lieu la veille. Un nouveau bureau a été formé à l'issue de celles-ci. Il est désormais composé de Monsieur FUSTER Grégory, Président de l'association, de Monsieur PUIGVENTOS Rémi, secrétaire et de Monsieur MONNERIE Nils, en charge de la trésorerie. Monsieur PUIGVENTOS qui est également élu au sein du Conseil de l'ED-DESPEG prend la parole. L'accent est mis sur la volonté de retrouver une harmonie et ce quel que soit la discipline de rattachement des doctorants.

Quant aux Doctoriales de l'école prévues le 29 mai prochain à partir de 9h à la MSHS (Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est, 25 Avenue François Mitterrand - 06300 Nice, salle plate), la campagne de communication a été lancée dans la semaine du 19 mars 2018. Afin de promouvoir au mieux cette manifestation auprès des doctorants, plusieurs rappels seront effectués via mailing et affichage. L'objectif est d'atteindre une participation importante de leur part (au moins égale à celle de l'an passé).

2/ Fonctionnement des comités de suivi de thèse et adoption de nos propositions pour UCA,

La question centrale est celle de la présence ou non de membres extérieurs. Bien que cela apporterait une certaine crédibilité aux travaux de recherche et permettrait de facto d'entretenir une dynamique de réseau, il est toutefois déploré que cela constitue une obligation. Pour la majorité des membres du Conseil, ce point devrait être laissé à la discrétion du laboratoire.

De nombreuses zones d'ombre subsistent : la crédibilité du suivi (risque d'aléa moral), la qualité du membre extérieur choisi, son engagement, la période de la tenue du comité ...

Monsieur LUPPI, représentant du laboratoire CERDACFF, sollicite une rotation permanente dudit comité.

Il est ainsi retenu que :

- *au moins deux membres, dont au moins un HDR seront membres permanents,*
- *le comité pourra comprendre un membre extérieur,*
- *le comité pourra se tenir par visioconférence (dans les cas d'un membre extérieur ou d'un doctorant très éloigné géographiquement),*
- *le comité se tiendra au moins une fois par an dès la fin de la première année de thèse,*
- *le membre extérieur du comité ne pourra être choisi comme rapporteur lors des démarches de soutenance,*
- *le doctorant doit mettre à la disposition des membres le rapport de suivi pré-rempli au moins une semaine avant la tenue du comité,*
- *le comité aura une durée approximative de trente minutes,*
- *le comité rédige des recommandations à l'égard du travail du doctorant,*

- le rapport sera signé par les membres du comité et le doctorant,
- une copie du rapport sera envoyé au doctorant, au directeur de thèse et de laboratoire

3/ Discussion autour du projet de convention de formation doctorale et adoption de nos propositions pour UCA

De légères modifications ont eu lieu, à savoir :

- les conférences nationales et internationales sont reconnues à raison de 3 heures par demi-journée
- les écoles thématiques (doctoriales, CNRS ...) le sont également avec le même ratio
- la participation à un module de master après validation de l'école doctorale et avis motivé du directeur de thèse et acceptation de l'enseignant responsable de formation est, quant à elle, reconnue, à raison de dix heures maximum

Monsieur ALLEGRET, directeur du laboratoire GREDEG, soulève le problème des doctorants non financés que le CNRS considère comme étant en situation de travail dissimulé (conformément à la charte européenne de 2005).

4/ Questions diverses,

Une nouvelle réunion sera programmée **via Doodle.**

La séance est levée à 19h.

Bien cordialement,

Professeure Pascale STEICHEN

Directrice de l'Ecole Doctorale DESPEG

